



Montreuil, le 19 Mars 20

Appel pour un décret de grâce

Depuis sa création, la CGT n'a cessé de pointer du doigt la surpopulation carcérale française et ses multiples effets négatifs.

L'actualité nous donne une fois de plus raison sur les risques de cette surpopulation carcérale majeure dans la majorité de tous les établissements pénitentiaires !

Face à la situation sanitaire actuelle, il va falloir que des décisions pour vider les établissements soient enfin prises si l'Etat veut éviter que la cocotte n'explose ou qu'elle se transforme en bouillon de culture du COVID-19...

Il ne s'agit pas de remettre en cause les motifs de l'incarcération, mais de mettre en œuvre des mesures exceptionnelles face à la pandémie en cours.

Les personnels hospitaliers et de surveillance sont déjà à la limite de leur capacité d'intervention, il va falloir alléger la barque rapidement et ne pas attendre des créations de prisons ou la fin de l'épidémie, nous sommes au pied du mur !

Il devient donc urgent de réduire le nombre de personnes détenues :

- ➡ **En évacuant sanitaire les plus vulnérables**, femmes et hommes âgés, malades, qui présentent des profils particulièrement à risque au regard des recommandations médicales ; et si la nature de leur peine et leur personnalité le permet.
- ➡ **En réduisant drastiquement le nombre de personnes incarcérées pour des courtes ou très courtes peines** – notamment les détenus mineurs qui ne sont parfois sous écrou que pour quelques semaines.

La CGT appelle à la mise en place de solution immédiate avec un effet immédiat : un recours massif à la grâce individuelle pour le maximum de personnes incarcérées, en fonction du reliquat de peine restant à effectuer et de la nature des infractions concernées.

Rien ne justifie d'exposer les personnes incarcérées et les personnels plus que de raison à un risque sanitaire majeur et potentiellement mortel.

Il en va de la responsabilité de l'Etat.